

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi 3 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 3 septembre 2019 à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Léo Gauthier, Martin Tourigny.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Camille Desmarais, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2019-09-097 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-09-098 Adoption du procès-verbal du 6 août 2019 séance ordinaire et le suivi.

Il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 6 août 2019 séance ordinaire, soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-09-099 Adoption des comptes.

Il est proposé par madame Sandra Lampron, secondé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 69 134.52\$, dont 7 817.70\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2019-09-100 Adoption d'un second projet de règlement d'amendement au règlement de zonage.

Sur proposition de monsieur Martin Tourigny, conseiller, appuyée par madame Claudia Doucet, conseillère, le 2^e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2019-310 amendant le règlement de zonage n° 216 de la Municipalité de Saint-Samuel », est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Aide financière – cannabis.

Monsieur Camille Desmarais s'est informé auprès de la directrice générale de la MRC d'Arthabaska et elle va nous revenir avec des options, dossier à suivre.

2019-09-101 Ouverture de soumission pavage 2^e rang Ouest.

Monsieur Martin Tourigny, propose, et appuyé par monsieur Léo Gauthier de refusé la soumission reçue concernant le pavage, il y a des priorités plus urgentes au rang 3 Ouest, c'est de demander du rapiéçage d'asphalte sur ±4,5km avant l'hiver.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-09-102

Avis de motion – règlement d'emprunt - Chemin d'hiver.

Avis de motion est donné par Léo Gauthier, conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure un règlement d'emprunt n° 2019-311 Pour l'achat d'un tracteur, souffleur et sableuse.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-09-103

Adoption du premier projet règlement d'emprunt.

Il est proposé par madame Sandra Lampron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu unanimement des conseillers d'adopter le règlement 2019-311, intitulé « Règlement décrétant une dépense de 157 500\$ pour l'acquisition d'un tracteur, d'un souffleur et d'une sableuse. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-104

Appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour la présentation de la finale des Jeux du Québec-été2022.

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec.

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec – Été 2022

CONSIDÉRANT que la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme.

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Samuel appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022.

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Samuel informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux.

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Samuel encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole.

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Samuel est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec – Été 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-09-105

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE BUT D'AUTORISER UNE CONDUITE SANITAIRE DANS L'EMPRISE DE LA RUE DES NOYERS

ATTENDU QUE Jacques Camirand est propriétaire des lots #5 445 795 et #5 445 785, mais que les lots ne sont pas adjacents;

ATTENDU QUE la distance entre les lots en question est d'environ 2.8 mètres;

ATTENDU QUE l'inspection réalisé par Copernic en juillet 2017 démontre que la gestion des eaux usées de la résidence est présentement non-conforme;

ATTENDU QUE la mise aux normes des installations septiques est obligatoire;

ATTENDU QUE la firme Nordikeau a produit un rapport en octobre 2018 qui démontre que l'implantation du système de traitement des eaux non-étanche est possible seulement sur le lot # 5 445 785;

ATTENDU QUE la conduite sera une conduite gravitaire de 75 mm ou 100 mm;

ATTENDU QUE la conduite longera la limite nord-est de l'emprise de la rue des Noyers et que l'installation ne nécessite pas de travaux sur la voie carrossable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, conseiller, appuyé par monsieur Léo Gauthier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Samuel permette l'installation d'une conduite sanitaire dans l'emprise de la rue des Noyers;

QU'une lettre devra être produite et signée par la propriétaire à l'effet qu'il est responsable de tout préjudice résultant de l'occupation du domaine public et qu'il s'engage à prendre fait et cause pour la municipalité à l'égard de toute réclamation contre celle-ci pour réparation de ce préjudice et l'en tenir indemne et qui autorise également la municipalité de Saint-Samuel à effectuer tous travaux de construction, réparation et enlèvement d'infrastructure et reconnaissant que les dommages ou préjudices seront à la charge de l'occupant du domaine public;

QUE le propriétaire de l'immeuble ou tout acquéreur subséquent, sera responsable de l'entretien de la conduite sanitaire et d'assurer la libre circulation du cours d'eau et ce, en tout temps;

QUE le propriétaire de l'immeuble ou tout acquéreur subséquent, sera responsable de l'entretien et du remplacement de la conduite d'égout sanitaire;

QUE le propriétaire de l'immeuble ou tout acquéreur subséquent devra remettre en état les espaces publics affectés par une telle occupation lors de travaux liés à celle-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Place aux Jeunes.

La municipalité ne participera pas au partenariat avec l'organisme Place aux Jeunes.

2019-09-106

Archive Bois-Francis.

Madame Claudia Doucet propose que la municipalité achète 2 billets au coût de 50\$ et les remettre à un élu intéressé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-107

Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska.

Monsieur Martin Tourigny propose l'achat de 2 billets et les remettre à la présidente de la fabrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-108

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Samuel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M Léo Gauthier, conseiller, appuyée par M Grégoire Bergeron, conseiller, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Samuel approuve les dépenses d'un montant de 17 000 relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions.

Une citoyenne du rang 15 demande si la niveleuse va passer? Oui, la niveleuse va passer et l'abat poussière passera par la suite.

Responsabilité des conseillers.

Mme Sandra Lampron : demande de régulariser la problématique qu'il y a entre l'école et M Godbout, l'eau qui s'accumule. Une demande sera faite auprès du responsable de la SCBF.

Le responsable de la patinoire a été rencontré pour faire part des problématiques à la patinoire : filets des buts, le bouton de lumière extérieur gèle à l'occasion, peindre les bandes de patinoires et un toit...les membres vérifient le coût des dépenses, à suivre.

M Grégoire Bergeron : réitère l'invitation à M Desmarais concernant la rencontre du 17 septembre à 19h30 de la régie incendie à Ste-Eulalie.

Mme Claudia Doucet : le livret de la MADA est à l'impression (200 copies)

M Léo Gauthier : le nivelage et l'abat poussière du rang 15 devraient être fait sous peu et le rapiéçage du rang 3 ouest.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller madame Sandra Lampron propose la levée de la séance à 20h57. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Camille Desmarais,
Maire**

**Camille Desmarais,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**